

Délégation de signature

Direction générale des services

Table des matières

Section 1 - Directrice générale des services.....	7
Chapitre I - Scolarité.....	7
Chapitre II - Gestion du personnel	7
Chapitre III - Marchés publics	8
Chapitre IV - Gestion matérielle	10
Chapitre V - Affaires financières – exécution des dépenses et des recettes	11
Section 2 - Directrice générale adjointe des services « Formation et internationalisation »	12
Chapitre I - Scolarité.....	12
Chapitre II - Gestion du personnel	12
Chapitre III - Affaires financières – exécution des dépenses et des recettes	12
Section 3 - Directeur général adjoint des services « responsabilité sociétale d'établissement »	14
Chapitre I - Gestion du personnel.....	14
Chapitre II - Affaires financières – exécution des dépenses et des recettes.....	14
Section 4 - Directrice générale adjointe des services « Recherche et développement	16
Chapitre I - Gestion du personnel.....	16
Chapitre II - Affaires financières – exécution des recettes et des dépenses.....	16
Section 5 - Directeur général adjoint des services « pilotage et ressources »	17
Chapitre I - Gestion du personnel.....	17
Chapitre II - Affaires financières – exécution des dépenses.....	17
Section 6 - Directrice de la mission coordination	18
Chapitre I - Gestion du personnel.....	18
Section 7 - Attachée de direction du secrétariat de la direction générale des services.....	18
Chapitre I - Gestion du personnel.....	18
Section 8 - Dispositions générales	19

Arrêté n°2025-004-DS

Portant délégation de signature au sien de la direction générale des services

Le Président d'Aix Marseille Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code de la commande publique,
- Vu** le Code général de la fonction publique,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** l'arrêté du 10 décembre 2024 (NOR : ESRD2434560A), publié au bulletin officiel du 9 janvier 2025, portant nomination et classement de Madame Aurélie PHILIPPE dans l'emploi de Directrice Générale des Services (DGS) de l'Université d'Aix-Marseille (groupe supérieur) à compter du 1er janvier 2025,
- Vu** l'arrêté n°21-0325 du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), portant détachement de Monsieur Damien VOGEL à Aix-Marseille Université, en date du 2 août 2021,
- Vu** l'arrêté des ministères Education, jeunesse et sports et de l'Enseignement supérieur, recherche du 22 novembre 2022 portant nomination et classement de Madame Idoya de PONCINS, Directrice générale adjointe des services « Formation et internationalisation » de l'université d'Aix-Marseille,
- Vu** l'arrêté des ministères Education, jeunesse et sports et de l'Enseignement supérieur, recherche du 22 novembre 2022 portant nomination et classement de Madame Martine QUESSADA, Directrice générale adjointe des services « Recherche et développement » de l'université d'Aix-Marseille,
- Vu** l'arrêté des ministères Education, jeunesse et sports et de l'Enseignement supérieur, recherche du 1er janvier 2023 portant nomination et classement de Monsieur Pierre BOS, Directeur général adjoint des services « Responsabilité sociétale » de l'université d'Aix-Marseille,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 9 janvier 2024 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 1er février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université,
- Vu** l'avis du Comité technique du 7 juillet 2022 portant sur l'évolution de l'organisation de la Direction générale des services,

Considérant que la Directrice générale des services exerce une autorité hiérarchique et fonctionnelle sur les services et sur l'ensemble des personnels BIATSS de l'établissement et de ses composantes ;

Considérant que les Directeurs généraux adjoints des services, la Directrice de la Mission Coordination et les chargés de mission de la Direction générale des services sont placés sous l'autorité directe de la Directrice générale des services ;

Considérant les nominations de :

- Monsieur Pierre BOS en qualité de Directeur général adjoint des services « Responsabilité sociétale d'établissement » à compter du 1er janvier 2023 ;
- Madame Idoya de PONCINS en qualité de Directrice générale adjointe des services « Formation et internationalisation » à compter du 1er décembre 2022 ;
- Madame Martine QUESSADA en qualité de Directrice générale adjointe des services « Recherche et développement » à compter du 1er décembre 2022 ;
- Monsieur Damien VOGEL en qualité de Directeur général adjoint des services « Pilotage et ressources » à compter du 1er décembre 2022 ;
- Madame Elisabeth GOIG en qualité de Directrice de la Mission Coordination de la Direction générale des services à compter du 1er décembre 2022 ;
- Madame Mélissa COVAREL en qualité d'Attachée de direction qui encadre et coordonne l'ensemble des activités du Secrétariat de la Direction générale des services à compter du 20 mars 2023.

Considérant la répartition des structures de la manière suivante :

- Sont directement rattachées et placées sous la responsabilité de Madame Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des services, les structures suivantes :
 - La Mission de Coordination de la Direction générale des services,
 - La Direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI),
 - La Direction de l'amélioration continue (DAC),
 - La Direction de la communication (DIRCOM),
 - La Direction de la fondation universitaire A*Midex,
 - La Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM),
- Sont directement rattachées et placées sous la responsabilité de Monsieur Pierre BOS, Directeur général adjoint des services « Responsabilité sociale d'établissement », les structures suivantes :
 - La Direction des ressources humaines (DRH),
 - La Direction de la culture et société (DCS),

- La Direction hygiène sécurité et environnement (DHSE),
 - La Direction développement durable (DDD),
 - Le Service universitaire de santé étudiante (SSE),
 - Le Service commun d'action sociale et culturel (SCASC),
 - Le Service université de la médecine de prévention des personnels (SUMPP),
 - Le Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS),
 - Le Service pour le Respect et l'Égalité (SpRE).
- Sont directement rattachées et placées sous la responsabilité de Madame Idoya de PONCINS, Directrice générale adjointe des services « Formation et internationalisation », les structures suivantes :
- La Direction de la Formation (DirFor),
 - La Direction de la Vie étudiante et de campus (DVEC)
 - La Direction des relations internationales (DRI),
 - Le Service de la formation professionnelle continue (FORPRO),
 - Le Service universitaire d'insertion et d'orientation (SUIO),
 - Le Service universitaire de Langues (SUL),
 - L'Université du temps libre (UTL),
 - Le Cœur de campus :
 - Cube,
 - Hexagone,
 - L'Institut interuniversitaire d'études et de culture juives (IECJ),
 - MédiaMéditerranée (MEDIAM).
- Sont directement rattachées et placées sous la responsabilité de Madame Martine QUESSADA, Directrice générale adjointe des services « Recherche et développement », les structures suivantes :
- La Direction de la recherche et de la valorisation (DRV),
 - La Direction de la formation doctorale (DFD),
 - La Direction du partenariat avec le monde socio-économique (DPMSE),
 - Le Service commun de la documentation (SCD),
 - Le Service commun des presses universitaires (AMU Editions - SCPU),
 - L'IMéRA,
 - La Mission Interdisciplinarité(s).
- Sont directement rattachés et placés sous la responsabilité de Monsieur Damien VOGEL, Directeur général adjoint des services « Pilotage et ressources », les structures suivantes :
- La Direction des affaires financières (DAF),
 - La Direction de la commande publique (DCP),
 - La Direction du développement du patrimoine immobilier (DDPI),

- La Direction de l'exploitation du patrimoine immobilier et de la logistique (DEPIL),
- La Direction du numérique (DIRNUM),
- La Direction sûreté et sécurité défense (DSSD),
- La Cellule d'appui aux projets institutionnels (CAP).

Considérant que les Directeurs généraux adjoints des services exercent une autorité hiérarchique et fonctionnelle sur l'ensemble des personnels BIATSS des directions et services qui leur sont directement rattachés.

Considérant qu'est directement rattachée à Madame Elisabeth GOIG, Directrice de la Mission Coordination Madame Mélissa COVAREL, Attachée de direction du Secrétariat de la Direction générale des services.

Considérant que sont directement rattachées à Madame Mélissa COVAREL, Attachée de direction, les assistantes du Secrétariat de la Direction générale des services.

ARRÊTE

Section 1 - DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES

Chapitre I - Scolarité

Article 1-1

Il est donné délégation de signature à **Madame Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des services d'Aix-Marseille Université**, à effet de signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions du Président de l'Université en sa qualité de chef d'établissement, responsable de l'organisation du service public d'enseignement, **à l'exception de :**

- **La désignation des jurys d'examen,**
- **La signature des diplômes.**

Chapitre II - Gestion du personnel

Article 1-2

Il est donné délégation de signature à **Madame Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des services d'Aix-Marseille Université**, à effet de signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions du Président de l'Université en sa qualité de chef d'établissement, responsable de l'organisation des services et de l'affectation des personnels **à l'exception de :**

- L'évaluation, l'affectation et des décisions relatives à la carrière des enseignants-chercheurs,
- La notation, l'affectation et des décisions relatives à la promotion des enseignants du second degré,
- Des décisions relatives aux primes susceptibles d'être versées aux enseignants-chercheurs et enseignants,
- Des contrats de recrutements des personnels enseignants contractuels (ATER, doctorants contractuels et vacataires).

Article 1-3

Madame Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des services, reçoit délégation de signature en matière de gestion des agents de la Direction générale des services et des personnels des structures, mentionnées ci-avant, qui lui sont directement rattachées portant sur les actes relatifs à :

- L'organisation du service, des vacances des directeurs/responsables ou agents qui y sont affectés,
- Les procès-verbaux d'installation desdits directeurs ou responsables,
- Les conventions de stage desdites structures (public entrant).

Chapitre III - Marchés publics

Article 1-4

(a) Marchés publics de travaux :

Madame Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des services, reçoit délégation de signature afin de signer les actes ci-dessous listés relatifs aux procédures de marchés publics (comprenant un ou plusieurs lots) passées par la DCP dont le montant total est (strictement) inférieur à **5.538.000 € H.T :**

- Signature fiche d'opération/ Fiche de financement (FO-FF) ;
- Signature des marchés publics (marchés simples à prix forfaitaires, accords-cadres, marchés subséquents) et le cas échéant leurs mises au point ;
- Courrier de mise en demeure avant résiliation ;
- Décision de résiliation, décompte de résiliation ;
- Décompte général définitif ;
- Réponse suite à un recours hiérarchique.

(b) Marchés de fournitures et services :

Madame Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des services, reçoit délégation de signature afin de signer les actes ci-dessous listés relatifs aux procédures de marchés publics (comprenant un ou plusieurs lots) passées par la DCP dont le montant total est (strictement) inférieur à **5.538.000 € H.T :**

- Signature des marchés publics (marchés simples à prix forfaitaires, accords-cadres, marchés subséquents) et le cas échéant leurs mises au point ;
- Courrier de mise en demeure avant résiliation ;
- Décision de résiliation ;
- Réponse suite à un recours hiérarchique.

(c) Marchés de fournitures et services liés aux activités recherche :

Madame Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des services, reçoit délégation de signature afin de signer les actes ci-dessous listés relatifs aux procédures de marchés publics (comprenant un ou plusieurs lots) passées par la DCP dont le montant total **est**

(strictement) inférieur à 5.538.000 € H.T mais supérieur ou égal au seuil européen de procédure formalisée applicable aux marchés publics de fournitures et services :

- Signature des marchés publics (marchés simples à prix forfaitaires, accords-cadres, marchés subséquents) et le cas échéant leurs mises au point ;
- Courrier de mise en demeure avant résiliation ;
- Décision de résiliation ;
- Réponse suite à un contentieux devant le juge avec mémoire en défense.

Madame Aurélie PHILIPPE, **Directrice générale des services**, reçoit délégation de signature afin de signer les actes ci-dessous listés relatifs aux procédures de marchés publics (comprenant un ou plusieurs lots) passées par la DCP, **concernant plusieurs unités de recherche/UMR**, dont le montant total **est (strictement) inférieur au seuil européen de procédure formalisée applicable aux marchés publics de fournitures et services :**

- Signature des marchés publics (marchés simples à prix forfaitaires, accords-cadres, marchés subséquents) et le cas échéant leurs mises au point ;
- Courrier de mise en demeure avant résiliation ;
- Décision de résiliation ;
- Réponse suite à un contentieux devant le juge avec mémoire en défense.

Cette délégation de signature ne s'applique pas aux procédures de marchés publics (comprenant un ou plusieurs lots) passées par la DCP, **concernant une seule unité de recherche/UMR**, dont le montant total **est (strictement) inférieur au seuil européen de procédure formalisée applicables aux marchés publics de fournitures et services**, sauf dans le cas où la **signature électronique** serait requise pour tout document sous forme électronique d'un contrat de la commande publique. Dans ce cas, la signature de l'acte concerné sera émise par la directrice générale des services.

Article 1-5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des services

Monsieur Damien VOGEL, Directeur général adjoint des services « Pilotage et ressources », reçoit délégation de signature afin de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université les actes mentionnés à l'article 1-4 (a) et (b) du présent arrêté **ainsi que les circulaires de recensement des besoins et de notification des marchés mutualisés ou transversaux.**

Madame Martine QUESSADA, Directrice générale adjointe des services « Recherche et développement », reçoit délégation de signature afin de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université les actes mentionnés à l'article 1-4 (c) du présent arrêté.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aurélie PHILIPPE Directrice générale des services et de Monsieur Damien VOGEL, Directeur général adjoint des services « Pilotage et ressources », pour le domaine qui le concerne

Monsieur Alexis FALDA, Directeur de la Commande Publique reçoit délégation de signature afin de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université les actes mentionnés à l'article 1-4 (a) et (b) du présent arrêté **ainsi que les circulaires de recensement des besoins et de notification des marchés mutualisés ou transversaux.**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aurélie PHILIPPE Directrice générale des services et de Madame Martine QUESSADA pour le domaine qui la concerne

Monsieur Alexis FALDA, Directeur de la Commande Publique reçoit délégation de signature afin de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université les actes mentionnés à l'article 1-4 (c) du présent arrêté.

Chapitre IV - Gestion matérielle

Article 1-6

Il est donné délégation de signature à Madame Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des services d'Aix-Marseille Université, à effet de signer au nom et pour le compte du Président d'Aix-Marseille Université, et d'exercer la gestion de l'Université pour :

- Les contrats et conventions relevant des attributions de la Direction d'Exploitation du Patrimoine Immobilier et de la Logistique (DEPIL) ou de la Direction du Développement au Patrimoine Immobilier (DDPI),
- Les autorisations d'occupation temporaire du domaine public,
- Les concessions de service public d'un montant inférieur aux seuils européens de procédure formalisées applicables aux contrats de concession.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des services,

Monsieur Damien VOGEL, Directeur général adjoint des services « Pilotage et ressources », reçoit délégation de signature afin de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université les actes mentionnés au présent article.

Chapitre V - Affaires financières – exécution des dépenses et des recettes

Article 1-7

Madame Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des services d'Aix-Marseille Université, reçoit délégation de signature du Président d'Aix-Marseille Université, pour signer au nom et pour le compte de ce dernier, l'ensemble des actes relatifs à :

- L'exécution des dépenses et des recettes de l'établissement, y compris les Services à Comptabilité Distincte (SACD), budgets annexes et fondations.

Cette délégation de signature est consentie pour toutes les unités budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une autre délégation de signature à un responsable de composante ou de service commun. Toutefois pour ces dernières, **Madame Aurélie PHILIPPE** est habilitée à signer l'attestation de service fait, valant ordonnancement des dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des Services,

Monsieur Damien VOGEL, Directeur général adjoint des Services « Pilotage et ressources », reçoit délégation de signature afin de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université les actes mentionnés à l'article 1-7 du présent arrêté.

Article 1-8

Pour les affaires **concernant l'ensemble des structures directement rattachées à la Direction générale des services, Madame Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des services,** reçoit délégation pour engager des dépenses et pour attester de la certification du service fait, s'agissant des actes relatifs à l'exécution des dépenses desdites structures ainsi que pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire. Elle atteste des engagements et du service fait.

Cette délégation est consentie pour toutes les unités budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une autre délégation de signature à un responsable d'une des structures rattachées à la Direction générale des services.

Cette délégation emporte autorisation de signature :

- Des ordres de mission des personnels rattachés aux structures de la Direction générale des services lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire français ou à l'étranger ainsi que les états liquidatifs desdites missions,
- Des ordres de mission permanents ou d'utilisation de véhicules personnels.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des Services, Mesdames de PONCINS et QUESSADA et Messieurs BOS et VOGEL, Directeurs généraux adjoints des Services, reçoivent délégation de signature afin de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, pour les structures spécifiquement rattachées à **Madame Aurélie PHILIPPE,** les actes mentionnés au présent article.

Section 2 - DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE DES SERVICES « FORMATION ET INTERNATIONALISATION »

Chapitre I - Scolarité

Article 2-1

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des services,

Madame Idoya de PONCINS, Directrice générale adjointe des services « Formation et internationalisation » reçoit délégation de signature afin de signer, au nom et pour le compte du Président d'Aix-Marseille Université, les actes prévus à l'article 1-1.

Chapitre II - Gestion du personnel

Article 2-2

Madame Idoya de PONCINS, Directrice générale adjointe des services « Formation et internationalisation », reçoit délégation de signature en matière de gestion des personnels des structures, mentionnées ci-avant, qui lui sont directement rattachées portant sur les actes relatifs à :

- L'organisation du service, des vacances des directeurs/responsables ou agents qui y sont affectés,
- Les procès-verbaux d'installation desdits directeurs ou responsables,
- Les conventions de stage desdites structure (public entrant).

Chapitre III - Affaires financières – exécution des dépenses et des recettes

Article 2-3

Pour les affaires concernant les structures rattachées à la **Direction générale adjointe des services « Formation et internationalisation », Madame Idoya de PONCINS, Directrice générale adjointe des services « Formation et internationalisation »,** reçoit délégation pour engager des dépenses et pour attester de la certification du service fait s'agissant des actes relatifs à l'exécution des dépenses desdites structures ainsi que pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire. Elle atteste des engagements et du service fait. La présente délégation de signature est également octroyée pour les actes relatifs au projet des « campus connectés ».

Cette délégation emporte autorisation de signature :

- Des ordres de mission des personnels rattachés aux structures de la Direction générale adjointe des services « Formation et internationalisation », ou relevant du projet des « campus connectés », lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire français ou à l'étranger ainsi que les états liquidatifs desdites missions,
- Des ordres de mission permanents ou d'utilisation de véhicules personnels.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Idoya de PONCINS, Directrice générale adjointe des services « Formation et internationalisation »,

Madame Martine QUESSADA, Directrice générale adjointe des services « Recherche et développement », reçoit délégation de signature afin de signer, au nom et pour le compte du Président d'Aix-Marseille Université, les actes prévus par le présent article.

Section 3 - DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES « RESPONSABILITE SOCIETALE D'ETABLISSEMENT »

Chapitre I - Gestion du personnel

Article 3-1

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aurélie PHILIPPE, Directrice générale des services,

Monsieur Pierre BOS, Directeur général adjoint des services « Responsabilité sociétale d'établissement » reçoit délégation de signature afin de signer, au nom et pour le compte du Président d'Aix-Marseille Université, les actes prévus à l'article 1-2 et 1-3.

Article 3-2

Monsieur Pierre BOS, Directeur général adjoint des services « Responsabilité sociétale d'établissement », reçoit délégation de signature en matière de gestion des personnels des structures, mentionnées ci-avant, qui lui sont directement rattachées portant sur les actes relatifs à :

- L'organisation du service, des vacances des directeurs/responsables ou agents qui y sont affectés,
- Les procès-verbaux d'installation desdits directeurs ou responsables,
- Les conventions de stage desdites structures (public entrant).

Chapitre II - Affaires financières – exécution des dépenses et des recettes

Article 3-3

Pour les affaires concernant les structures rattachées à la **Direction générale adjointe des services « Responsabilité sociétale »**, **Monsieur Pierre BOS, Directeur général adjoint des services « Responsabilité sociétale »**, reçoit délégation pour engager des dépenses et pour attester de la certification du service fait s'agissant des actes relatifs à l'exécution des dépenses desdites structures ainsi que pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire. Il atteste des engagements et du service fait.

Cette délégation emporte autorisation de signature :

- Des ordres de mission des personnels rattachés aux structures de la Direction générale adjointe des services « Responsabilité sociétale » lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire français ou à l'étranger ainsi que les états liquidatifs desdites missions,
- Des ordres de mission permanents ou d'utilisation de véhicules personnels.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BOS, Directeur général adjoint des Services « Responsabilité sociétale »,

Monsieur Damien VOGEL, Directeur général adjoint des services « Pilotage et ressources », reçoit délégation de signature afin de signer, au nom et pour le compte du Président d'Aix-Marseille Université, les actes prévus par le présent article.

Section 4 - DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE DES SERVICES « RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Chapitre I - Gestion du personnel

Article 4-1

Madame Martine QUESSADA, Directrice générale adjointe des services « Recherche et développement », reçoit délégation de signature en matière de gestion des personnels des structures, mentionnées ci-avant, qui lui sont directement rattachées portant sur les actes relatifs à :

- L'organisation du service, des vacances des directeurs/responsables ou agents qui y sont affectés,
- Les procès-verbaux d'installation desdits directeurs ou responsables,
- Les conventions de stage desdites structures (public entrant).

Chapitre II - Affaires financières – exécution des recettes et des dépenses

Article 4-2

Pour les affaires concernant les structures rattachées à la **Direction générale adjointe des services « Recherche et développement », Madame Martine QUESSADA, Directrice générale adjointe des services « Recherche et développement »,** reçoit délégation pour engager des dépenses et pour attester de la certification du service fait s'agissant des actes relatifs à l'exécution des dépenses desdites structures ainsi que pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire. Elle atteste des engagements et du service fait.

Cette délégation emporte autorisation de signature :

- Des ordres de mission des personnels rattachés aux structures de la Direction générale adjointe des services « Recherche et développement » lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire français ou à l'étranger ainsi que les états liquidatifs desdites missions,
- Des ordres de mission permanents ou d'utilisation de véhicules personnels.

En cas d'absence ou d'empêchement de Martine QUESSADA, Directrice générale adjointe des services « Recherche et développement »,

Madame Idoya de PONCINS, Directrice générale adjointe des services « Formation et internationalisation », reçoit délégation de signature afin de signer, au nom et pour le compte du Président d'Aix-Marseille Université, les actes prévus par le présent article.

Section 5 - DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES « PILOTAGE ET RESSOURCES »

Chapitre I - Gestion du personnel

Article 5-1

Monsieur Damien VOGEL, Directeur général adjoint des services « Pilotage et ressources », reçoit délégation de signature en matière de gestion des personnels des structures, mentionnées ci-avant, qui lui sont directement rattachées portant sur les actes relatifs à :

- L'organisation du service, des vacances des directeurs/responsables ou agents qui y sont affectés,
- Les procès-verbaux d'installation desdits directeurs ou responsables,
- Les conventions de stage desdites structures (public entrant).

Chapitre II - Affaires financières – exécution des dépenses

Article 5-2

Pour les affaires concernant les structures rattachées à la **Direction générale adjointe des services « Pilotage et ressources », Monsieur Damien VOGEL, Directeur général adjoint des services « Pilotage et ressources »,** reçoit délégation pour engager des dépenses et pour attester de la certification du service fait s'agissant des actes relatifs à l'exécution des dépenses desdites structures ainsi que pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire. Il atteste des engagements et du service fait.

Cette délégation emporte autorisation de signature :

- Des ordres de mission des personnels rattachés aux structures de la Direction générale adjointe des services « Pilotage et ressources » lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire français ou à l'étranger ainsi que les états liquidatifs desdites missions,
- Des ordres de mission permanents ou d'utilisation de véhicules personnels.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Damien VOGEL, Directeur général adjoint des services « Pilotage et ressources »,

Monsieur Pierre BOS, Directeur général adjoint des Services « Responsabilité sociétale », reçoit délégation de signature afin de signer, au nom et pour le compte du Président d'Aix-Marseille Université, les actes prévus par le présent article.

Section 6 - DIRECTRICE DE LA MISSION COORDINATION

Chapitre I - Gestion du personnel

Article 6

Madame Elisabeth GOIG, Directrice de la Mission Coordination, reçoit délégation de signature en matière de gestion de l'Attachée de direction du Secrétariat de la Direction générale des services (organisation du service, gestion des congés, etc.).

Section 7 - ATTACHEE DE DIRECTION DU SECRETARIAT DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Chapitre I - Gestion du personnel

Article 7

Madame Mélissa COVAREL, Attachée de direction du Secrétariat de la Direction générale des services reçoit délégation de signature en matière de gestion des personnels du Secrétariat de la Direction générale des services qui lui sont directement rattachés portant sur les actes relatifs à :

- L'organisation du service, des vacances des agents qui y sont affectés,
- Les procès-verbaux d'installation desdits agents.

Section 8 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 8-1

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire concerné. Lors du départ d'un délégataire secondaire, les dispositions du présent arrêté concernant les autres délégataires demeurent en vigueur. En cas de vacance des fonctions du délégataire principales, les dispositions du présent arrêté concernant les délégataires secondaires demeurent en vigueur jusqu'à désignation d'un successeur.

Article 8-2

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 8-3

Le présent arrêté abroge l'arrêté 2024-147-DS du 2 septembre 2024 portant délégations de signature au sein de la Direction générale des services.

Article 8-4

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 10 janvier 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON




Publiée le : **10 JAN. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le :

10 JAN. 2025